

*Réception de
M. Pierre Imbert*

Si vous de M. Boyard -

Mes

Chers

Monsieur le Président, ~~Estimables~~, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues.

A l'unanimité dans notre séance du *2 février 1960* vous avez admis notre

ami "IMBERT" comme membre titulaire dans notre Compagnie l'Académie des Vins de France. Vous avez décidé que sa réception solennelle aurait lieu aujourd'hui et vous m'avez désigné comme devant être son parrain; chargé de faire l'éloge de notre nouveau récipiendaire. C'est un honneur dont je suis fier et dont je vous remercie bien sincèrement.

D'autant que, faire l'éloge du nouvel académicien, puisque c'est l'expression consacrée, est une tâche bien agréable et bien facile; il suffit de retracer sa vie en appuyant sur certains faits et certains de ses actes, dût son extrême modestie en souffrir.

Pierre IMBERT, enfant de cette Provence au climat béni des Dieux, voit le jour à CASSIS en 1905. Pour paradoxal que cela paraisse, ce fils de vigneron, notre actuel Académicien du Vin se destine... à l'Ém. Pierre IMBERT, en effet, prépare Navale et il y est reçu en 1922. Il n'y entrera cependant pas, car la Faculté le "recale" à l'examen médical; il vient d'avoir une rechute de pleurésie.

Et alors, félicitons-le, lui d'abord et nous ensuite de la rigueur de la Faculté qui lui ferme la porte de Brest. Cela ne l'empêchera tout de même pas de partir en 1939 dans l'artillerie de montagne.

Dégradé en 1940, la Marine qui décidément tient à son homme et semble

Archives gub chm 2/10/62

regretter la décision de 1922, le reprend et l'affecte au Tribunal Maritime (car entre temps il est devenu Docteur en Droit) en qualité de lieutenant de vaisseau. Ses brillants états de service lui valent la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et la rosette du Mérite Agricole.

Mais revenons à sa vie civile. En 1923, puisque l'Eau n'a pas voulu de lui, il se tourne vers le vin. Tout jeune encore, il a à peine 21 ans, à la mort de son Père en 1924, Pierre IMBERT courageusement ^{prend} ~~prend~~ la direction du vignoble familial et comme il a déjà le dévouement maladif, il se lance à corps perdu dans la lutte pour les Appellations ^{d'origine} ~~Contrôlées~~. Et pourquoi, son petit vignoble de CASSIS, qui s'abrite entre la Croisette et la Clotat et son vin qui jouit déjà d'une notoriété considérable, pourquoi resteraient-ils l'un et l'autre en dehors de la législation qui veut ennoblir nos grands vins. C'est alors que notre jeune pèlerin invite les vignerons de CASSIS à s'organiser, ~~à~~ à déclarer leur récolte avec "Appellation d'Origine" et à appliquer la loi de 1919; ils ont l'origine, ils ont les usages et aussi la très ancienne notoriété du cru couvrant une indiscutable qualité, il nous le dira tout à l'heure; il crée donc le Groupement des Viticulteurs de Cassis.

En 1933, il devient également propriétaire dans les Côtes du Rhône et à Chateaufort du Pape. Notre ami le Baron Le Roy comprend immédiatement la valeur du vigneron mais aussi et surtout du militant. Il prend IMBERT en amitié, lui montre toute l'importance du mouvement nouveau pour compléter et parachever l'œuvre commencée le

6 MAI 1919. Et voilà les vieux pionniers d'alors, Capus, Barthe, d'Angerville, Le Roy, Gouges et tant d'autres qui se voient secondés, épaulés par quelques jeunes ardents, convaincus, dont IMBERT. Leurs efforts à tous se voient récompensés par la loi de

la loi de

30 juillet
~~SEPTEMBRE~~ 1935.

ce droit, qu'on dénomme loi

Pour bénéficier des dispositions de la "loi Capus", il fonde le Syndicat

de défense de l'Appellation Cassis et brave toutes les difficultés et il y en a. Il est le premier Président de Cassis et le restera jusqu'en 1947. *A cette époque* Le jeune syndicat a

grandi, *Imbert* il a fait ses preuves. *Imbert* Il cède volontairement la Présidence active pour devenir

Président d'Honneur car d'autres plus hautes fonctions l'accaparent, *exigent* tout son temps, toute son activité; il a été désigné, entre temps, dès Septembre 1935, pour faire partie du Comité National des Appellations d'Origine, (notre actuel I.N.A.O.) et ses

qualités de travail *pour* et sa compétence l'ont fait désigner à la Vice-Présidence de la Fédération des Appellations Contrôlées du Sud-Est, dont il est aujourd'hui le Président

actif, *depuis 1957* ~~Depuis 1957~~ en Avril 1960, il est élevé à la Vice-Présidence du Comité Inter-professionnel des Côtes du Rhône.

Son activité débordante lui fait très rapidement réaliser, que produire, défendre son produit, c'est déjà un bien joli résultat, mais qu'il faut que le vigneron producteur essaie de bénéficier au maximum de ses efforts. Et nous en arrivons tout naturellement, avec l'aide de son mentor le Baron Le Roy à la création de l'Union Coopérative Nationale Viticole.

N'eût-il fait que cela, qu'il aurait amplement mérité de siéger parmi nous. IMBERT a, en effet, matérialisé, donné corps à une idée qui était chère à beaucoup d'entre nous; faire connaître directement à la masse, voire même à l'humble consommateur ce que sont nos grands vins, leurs qualités intrinsèques, leur vrai visage, les mettre à leur portée.

C'est sous une forme aménagée, la continuation de l'oeuvre de Raymond BEAUBOIN, Baudouin.

Mais pour réussir, il faut secourir l'apathie naturelle du producteur. Il faut lui faire prendre conscience de l'oeuvre, bien souvent du chef-d'oeuvre dont, avec le concours de la Nature, il a enfanté. Il faut, lui aussi, ^{à son tour} qu'il cherche les hommes, qu'il découvre les concours précieux qui lui sont nécessaires pour mener cette grande tâche à bien.

Au nombre de ceux-ci, mes chers ^{Cher amis,} collègues, vous me permettez de dire toute ma satisfaction et tout l'honneur que je ressens à voir à cette table l'un de nos plus éminents compatriotes.

Certains d'entre vous qui partagent avec moi le triste mais réconfortant honneur d'avoir vécu et fait l'avant dernière Grande, se rappellent le village de MAILLY-CHAMPAGNE où ils venaient au "repos" et quel repos, car ^{ils} n'était ^{ent} jamais assuré que la "marmite" destinée au phare de Verzenay, le P.C. de GOURAUD, ne s'écarterait pas de quelques centaines de mètres pour s'abattre sur MAILLY.

D'autres plus érudits en matière de crûs champenois connaissent MAILLY, ^(de Reims) de la Grande Montagne, classé à 100 %.

Mais je suis à peu près sûr que bien peu autour de cette table ^{en} ont jamais entendu parler de SIMON et de son équipe de Castors. Tout dans ce groupement local, depuis la culture de la vigne, la vinification, la présentation jusques et y compris, la construction matérielle et le creusement des divers caveaux de la Coopérative, tout, dis-je, est uniquement le fruit du travail manuel des vigneron de MAILLY, sous la conduite de M. SIMON, tout à la fois, architecte, chef de travaux, chef d'équipe et Directeur.

Etenez-vous après cela, qu'entouré d'hommes partageant son inébranlable volonté, sa foi ardente, IMBERT nous ait installé dans ce vieux "MARGUERY" qu'il a fait renaitre à la vie; qu'il soit parti de là pour faire connaître et apprécier à PARIS et à sa banlieue d'abord, les qualités, la variété de nos pures et magnifiques Appellations Contrôlées, mises à la portée même des plus humbles.

Aujourd'hui, IMBERT et ses collaborateurs sont allés plus loin, PARIS étant conquis, j'allais dire étant acquis, ils veulent couvrir dans toute la FRANCE et en distribuant nos grands crûs, dire partout; "Voilà le fruit de notre labeur, de la réglementation sévère que nous nous sommes imposée pour que vous, nos amis et nos alliés; les consommateurs, soyez assurés de la loyauté, de la pureté et de la qualité de nos grands vins. Venez vous rendre compte, venez faire des dégustations et des comparaisons

vous sommes d'avance assurés de votre jugement et certains aussi que dès lors vous êtes, vous aussi gagnés à notre cause" .

Voilà notre nouvel Académicien.

Soyez félicité, mon cher IMBERT, pour tout ce que vous avez déjà fait pour votre chère Provence et aussi pour la Viticulture Française.

Cher - Anacres,

Et vous ses anciens, Le Roy, Gouges, qui heureusement pour vous pouvez juger son oeuvre, soyez fiers de votre élève et soyez remercié également d'avoir assuré la continuité de votre oeuvre en plaçant le flambeau de nos Grands Vins de France en de telles mains.